

Protocole de mise en place de mesures par l'A.T.P.V.M. contre l'épidémie de Coronavirus afin d'accueillir le public en toutes sécurités sanitaires

(Protocole révisé en octobre 2020 en respectant les règles sanitaires)

Le petit Train de l'Yonne, l'ATPVM, a défini deux axes de mise en œuvre de mesures pour empêcher tous risques de contamination et garantir la sécurité sanitaire face au coronavirus

Premier axe : concernant la protection du public

Deuxième axe : Concernant la protection des membres de l'association

1. Protection du public :

Obligation pour le public : afin de respecter les directives gouvernementales* chaque visiteur accueilli sur le site du Petit Train de l'Yonne devra respecter les distanciations physiques (1 mètre) sur le site et porter dans les trains un masque (grand public ou chirurgical), concernant les enfants le masque est obligatoire à partir de 11 ans (grand public ou chirurgical).

* décret 2020-548 du 11 mai 2020

Gare :

- Le nombre de personnes du public ne pourra dépasser 8 (simultanément dans la gare, chacun devra respecter les distanciations physiques avec masque obligatoire.
- Prise des billets :
 - La prise de billets se fera avec une seule personne devant le comptoir, la file d'attente sera organisée à l'extérieur avec un marquage au sol indiquant les limites à respecter entre chaque personne. Après chaque prise de billets la personne ressortira par la même porte ; un ensemble d'affiches informatives guidera le public.

Trains :

- Chaque train au départ aura été désinfecté ou non utilisé durant au moins 3 jours, la désinfection concernera les montants et les sièges des voitures.
- Les trains au départ partiront de la voie de garage (sauf groupe privé) et le retour se fera sur la voie devant la gare.
 - Les consignes sanitaires seront rappelées par affiche et par les membres de l'association avant l'accès à la rame.
- Répartition dans les trains :
 - Chaque compartiment a reçu des aménagements pour être isolé des autres compartiments (installation de films étanches).
 - Chaque compartiment ne pourra recevoir plus de 4 voyageurs. Les personnes devront obligatoirement être installées en bordure de compartiment afin de respecter au mieux la distance entre chaque passager (environ 1 mètre)
 - Un compartiment pourra recevoir plus de 4 personnes si celles-ci vivent sous le même toit (exemple une famille de 2 adultes et 3 enfants) ou pour les groupes constitués (traçable) La mise en place dans le compartiment sera sous la responsabilité du responsable de famille ou du responsable de groupe.
 - L'accès aux places par les passagers se fera de chaque côté des voitures sans traverser le compartiment, idem pour la descente.
 - A chaque départ les consignes sanitaires seront rappelées

- Réservation
 - La pré-réservation sera souhaitable pour l'accès dans le train, elle sera proposée sur internet

Explications touristiques :

- Les explications touristiques se feront sans descendre du train à Rochefort ou en milieu de ligne (Villiers-Tournois) avec possibilité de descendre de chaque côté du train, en respectant les distanciations physiques en vigueur. Les voyageurs devront reprendre leurs places exactes pour le retour (même compartiment, même emplacement).

-

Retour en gare :

- A la descente, chaque passager doit descendre sur le côté où il est installé, le public pourra acheter, au wagon bar installé près des quais ou en gare pour les groupes, les produits dérivés proposés à la vente, chacun devra respecter les distanciations physiques en vigueur.

Utilisation des WC :

Les WC mis à disposition du public sont équipés d'un distributeur de savon et d'un sèche-mains soufflant, il sera demandé aux utilisateurs de se laver les mains avant toute utilisation.

2. Protection du personnel de l'association :

Obligation du personnel : Chaque membre de l'association recevra, par journée d'exploitation, un masque chirurgical et des lingettes hydroalcooliques, le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du site et du parcours.

Les membres de l'association, qui assureront la désinfection des voitures et des WC, disposeront d'une blouse et de gants jetables à utiliser obligatoirement.

Les membres de l'association devront respecter et faire respecter les distanciations physiques en vigueur et les mesures prises par l'association.

Gare :

La banque d'accueil sera équipée d'un écran de protection, une seule personne gèrera la caisse, elle aura à sa disposition un flacon de gel hydroalcoolique, le paiement par carte bancaire sans contact sera privilégié.

Wagon bar :

Le wagon permettra la vente des produits dérivés et sera accessible pour le public par des aménagements permettant les distanciations physiques en vigueur. Un maximum de deux personnes dans le wagon bar pour la vente sera autorisé, le paiement par carte bancaire sans contact sera privilégié. Le personnel du wagon bar sera équipé de visières de protection et aura à sa disposition un flacon de gel hydroalcoolique.

Nettoyage des trains :

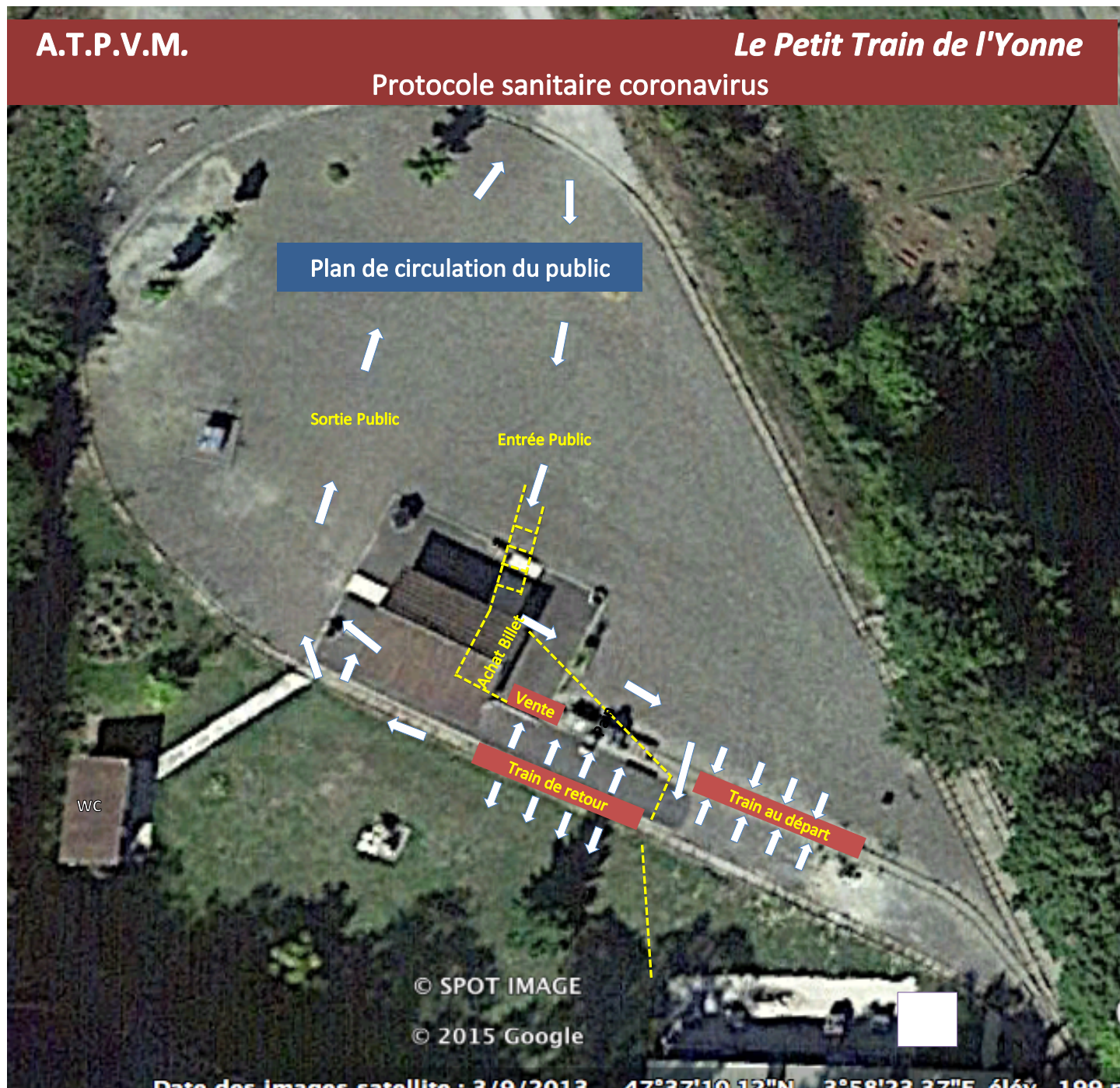
Un train revenant de rotation et devant faire d'autres rotations dans la journée sera désinfecté au niveau des montants et des banquettes, le personnel de l'association assurant ce travail utilisera les produits prévus à cet effet.

Nettoyage des WC :

Le personnel de l'association, assurant ce travail, utilisera les produits prévus à cet effet.

Annexe 1

Plan de circulation



Plan d'aménagement d'une voiture (Hors groupe privée traçable)